



Ratios et normes soignants-soignés :

**Le Sénat vote une Proposition de Loi dans ce sens.
Le gouvernement y est opposé et méprise les soignants.
FO réaffirme son positionnement !**

Depuis la signature des accords du SEGUR, La Fédération Force Ouvrière ne cesse de rappeler la nécessité de normer les effectifs dans tous les secteurs comme cela existe déjà dans les services de réanimation. Si on tient compte des besoins de la population en matière de santé, de l'évolution démographique et de la pyramide des âges des métiers de la santé, nul ne peut ignorer les besoins de places à créer dans les instituts de formation. Par manque d'anticipation, d'économie de personnels et de lits, la situation catastrophique dans laquelle se retrouvent les établissements de santé était prévisible.

Aussi la mise en place de ratios suffisants permettrait d'obtenir des effectifs conformes pour :

- améliorer les conditions de travail.
- La qualité des soins.
- réduire pénibilité, TMS et RPS.
- L'attractivité et la fidélisation,
- stabiliser les plannings pour améliorer l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Face à ce constat, les Sénateurs et Sénatrices ont validés les propositions de Force Ouvrière avant que la ministre chargée des Professions de santé, déclare que l'intention était légitime, mais que son adoption risquait d'affaiblir la réponse aux besoins des concitoyens, et de provoquer des fermetures de lits.

L'attitude des gouvernements successifs prouve leur mépris envers des personnels épuisés et leurs représentants syndicaux alors même qu'ils n'ont pas attendu cela pour geler des postes et fermer des lits.

Pour cela, FO revendique l'ouverture immédiate de places dans les IFSI, IFAS, dans l'attente de l'élaboration des ratios par la Haute Autorité de Santé (HAS)... A présent, il est nécessaire que la proposition de loi poursuive son parcours législatif et passe devant les députés à l'Assemblée nationale pour que Force Ouvrière obtienne satisfaction et que les agents retrouvent des conditions de travail correctes et sécuritaires.

Ce n'est qu'à ces conditions que ces professions seront en capacité d'attirer, de fidéliser, et de maintenir les compétences nécessaires à une prise en charge qualitative de la population.

ADV/Euromédecine/CSD : 35840 / 07-86-83-80-54 Bénech : 37516 / 06-31-48-72-61 Colombière : 39655 / 07-86-89-91-24

Gui de Chauliac : 37516 / 06-72-49-57-61 Lapeyronie/UCSA/Centre 15 : 38130 / 06-49-89-17-61 St Eloi/ Crèche : 37516 / 06-08-89-25-41

syndicat-fo@chu-montpellier.fr